

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Isabelle DAUGAREIHL, Pierre IRIART, Valérie LACOSTE :
Le contenu des accords collectifs d'entreprise sur les 35 heures
(observations à partir d'une analyse de 300 accords signés en Aquitaine).

DOCUMENT

Textes consolidés du Code du Travail modifiés par la loi N.R.E. du 15 mai 2001.

JURISPRUDENCE

La sanction du recours à des CDD destinés à pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Conseil de Prud'hommes de Paris (section commerce) 17 novembre 2000 ; Cour de Cassation (Ch. Crim.) 25 janvier 2000 - Note Claude Lévy (p. 298)

Le sort du CDD requalifié en CDI : pas de réintégration du salarié "licencié" à l'échéance du terme irrégulier. Une prime à la fraude... et une ouverture en cas d'atteinte aux libertés fondamentales.

Cour de Cassation (Ch. Soc.) 13 mars 2001 (deux espèces) - Note Marie-France Bied-Charreton (p. 300).

Election des représentants du personnel : les éléments à fournir aux organisations syndicales (effectifs, composition de l'électorat).

Tribunal d'Instance de Paris 17^{ème} arrdt, 3 mai 2001 et 23 mai 2001 ; Cour de Cassation (Ch. Soc.) 28 mars 2000 et 14 décembre 1999 - Note Claude Lévy (p. 305).

L'entrave portée par des salariés grévistes à la circulation des véhicules de l'entreprise ne constitue pas un trouble manifestement illicite dès lors que l'employeur a fait preuve d'agissements déloyaux à l'occasion du conflit.

Tribunal de Grande Instance de Montauban, 28 septembre 2000 - Note Pascal Moussy (p. 309).

La réintégration du salarié licencié en méconnaissance du délai de l'art. L 122-41 alors que son contrat de travail est suspendu par l'effet d'un accident de travail.

Cour d'Appel de Paris (21^{ème} C), 21 septembre 2000 - Note Michèle Bonnechère (p. 311).

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit pénal du travail (Extrait de décisions commentés par Marc Richevaux).

Arrêts récents de la Cour de Cassation résumés par Marie-France Bied-Charreton (pages 3 et 4 de la couverture).



Table des Matières

JUILLET 2001

Doctrine :

Le contenu des accords collectifs d'entreprise sur les 35 heures (observations à partir d'une analyse de 300 accords signés en Aquitaine)

par Isabelle DAUGAREILH, Chargée de recherches CNRS, Pierre IRIART, Maître de conférences, Valérie LACOSTE, Maître de conférences

277

Document :

Dispositions législatives du Code du Travail telles que modifiées par la loi sur les nouvelles régulations économiques

295

Jurisprudence :

CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE – Définition (deux espèces).

1) Absence de définition précise du motif. – Requalification. – Indemnités pour rupture sans cause réelle et sérieuse (première espèce).

2) Embauche liée à l'activité normale et permanente de l'entreprise – Secteur de l'hôtellerie mentionné à l'art. D. 121-2 CT. – Dérogation limitée aux emplois présentant par nature un caractère temporaire – Infraction pénale constituée (deuxième espèce).

Première espèce : Conseil de Prud'hommes de Paris (Section Commerce), 17 novembre 2000

298

Deuxième espèce : Cour de Cassation (Ch. Crim.), 25 janvier 2000

299

CONTRAT A DUREE DETERMINEE – Requalification – Poursuite du contrat requalifié et réintégration du salarié (non) – Exception en présence de la violation d'une liberté fondamentale (deux espèces)

Première espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 13 mars 2001

300

Deuxième espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 13 mars 2001

301

Note Marie-France Bied-Charreton

302

ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Effectif – Composition de l'électorat (quatre espèces) – Communication du registre unique du personnel – Présence de salariés mis à disposition – Communication des contrats et factures émanant des prestataires de services (première espèce) – Communication de la liste des lieux et horaires de travail aux syndicats – Procédé d'affichage par l'employeur insuffisant – Obligation d'une remise des listes en mains propres (deuxième espèce) – Limitation de l'électorat aux travailleurs exerçant leur activité sous la subordination de la société (non) – Inclusion des salariés mis à disposition (troisième espèce) – CHSCT – Désignation – Salarié d'une autre entreprise – Circonstance indifférente dès lors qu'il travaille dans l'établissement (quatrième espèce).

Première espèce, Tribunal d'Instance de Paris 17^{ème} (Référé), 3 mai 2001

305

Deuxième espèce : Tribunal d'Instance de Paris 17^{ème} (Référé), 23 mai 2001

306

Troisième espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 28 mars 2000

307

Quatrième espèce : Cour de Cassation (Ch. Soc.), 14 décembre 1999

307

Note Claude Lévy

308

GREVE – Modalités – Piquets – Action judiciaire patronale en désignation d'un médiateur – Echec de la médiation – Demande patronale d'expulsion des grévistes – Absence d'une quelconque intention de négocier de la part de la direction – Demande initiale déloyale visant à obtenir la suspension du mouvement – Volonté d'induire le juge en erreur – Entrave aux véhicules, dans ces circonstances, non manifestement illicite.

Tribunal de Grande Instance de Montauban (Référé), 28 septembre 2000

309

LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Salarié victime d'un accident du travail – Faute grave ne pouvant être invoquée en raison du dépassement du délai fixé par l'article L. 122-41 – Nullité du licenciement prononcé pendant la période de suspension – Indemnisation du préjudice.

Cour d'Appel de Paris (21^{ème} Ch. C), 21 septembre 2000

311

Note Michèle Bonnechère

312

Chroniques jurisprudentielles :

ATTEINTE À L'EXERCICE DES FONCTIONS D'UN SALARIÉ PROTÉGÉ. – Membre du CHSCT et régularité de l'élection.

Cour de Cassation (Ch. Crim.) 21 novembre 2000

313

OBLIGATION D'INFORMATION DU CHSCT APRES UN ACCIDENT GRAVE – Non-respect – Entrave.

Cour de Cassation (Ch. Crim.) 21 novembre 2000

313

DURÉE DU TRAVAIL – Dépassement – Référence aux clauses du contrat de travail de l'intéressé.

Cour de Cassation (Ch. Crim.) 7 novembre 2000

313

TRAVAIL DISSIMULE – Constatation des infractions.

Cour de Cassation (Ch. Crim.) 21 novembre 2000

314

TRAVAIL DISSIMULÉ – Succession de contrats sans déclaration d'embauche préalable.

Cour de Cassation (Ch. Crim.) 21 novembre 2000

315